

Droit de succession

Par **phboutelier**, le **07/01/2005** à **21:06**

Bonjour

Mon pere est décédé au mois de juin.

deux enfants (dont moi) sont issus d'un premier mariage.

une fille est issue du deuxieme mariage.

La conjointe du deuxieme mariage est toujours vivante.

Il y a sans doute eu donation au dernier vivant

mon pere et son epouse etaient proprietaires d'un appartement, d'une voiture ...

Question ;

Est il normal de ne rien avoir recu (courrier de notaire)ni donné (fiche familiale d'état civil.....) depuis le deces de mon père?

Si anomalies que conseillez vous de faire?

Vous remerciant de vos réponses

Par **jeeecy**, le **08/01/2005** à **14:35**

anomalies je n'en ai aucune idée mais as-tu contacté le notaire?

il me semble que c'est la premiere chose à faire et que cela relève du bon sens pour savoir de quoi on parle...

Par **germier**, le **08/01/2005** à **21:16**

[quote="jeeecy"]anomalies je n'en ai aucune idée mais as-tu contacté le notaire?

l'anomalie n'est pas as tu contacté [b:1mah5cos]le[/b:1mah5cos] notaire mais un notaire ,n'impote lequel.

quand il y a un bien immobilier, la loi -que nul n'est censé ignorer- oblige à faire une acte de mutation de propriété: monopole des notaires

Sans compter que n'ayant pas fait la déclaration fiscale de succession tu es passible de pénalités